

Les Français et la loi de 1905

● Sondage CNAL/CSA
printemps 2005

● Pédagogie
de la laïcité



Sommaire

- *La notoriété de la loi de 1905*
page 4
- *L'actualité de la loi de 1905*
page 5
- *La définition de la laïcité*
page 6
- *L'attachement à la laïcité*
page 7
- *La laïcité : un principe en danger*
page 9
- *L'application du principe de laïcité*
page 11
- *La laïcité et l'Europe*
page 13
- *La pédagogie de la laïcité*
page 14
- *Bibliographie*
page 15

La loi de 1905

Article 1^{er} : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

- Directeur de la publication : Jean-Louis Biot
- Photos : J-Pierre Lallement ● Maquette : Robert Leroux
- Mise en page : Nathalie Olry ● Impression : Arvernes

Promouvoir la laïcité

LA LOI de séparation des Églises et de l'État a cent ans cette année. À cette occasion, le Comité national d'action laïque (CNAL)* a voulu connaître la représentation qu'ont les Français de la laïcité aujourd'hui. L'institut CSA a été chargé de réaliser un sondage à ce sujet. Cette brochure en présente les résultats détaillés. Ce document est aussi une contribution du CNAL destinée à irriguer les manifestations nombreuses et diverses organisées dans le cadre de la célébration du centenaire. La loi du 9 décembre 1905 a posé des principes fondamentaux : liberté de conscience, liberté religieuse, neutralité de la République (cf. articles 1^{er} et 2 ci-contre). Ces principes sont désormais intégrés et ne font plus débat. Le sondage l'indique. Tout comme il confirme sans ambiguïté le fort attachement des Français (trois sur quatre) à la laïcité de l'École et de la société. Cependant, une majorité d'entre eux (58%) estime que la laïcité est en danger. Les faits sont là et nourrissent cette appréhension. L'accès à l'École publique demeure encore un combat dans certaines communes de notre pays. Le soutien scolaire devient, hors de l'institution, à l'initiative d'officines mercantiles, un marché lucratif. Cette orientation est dangereuse car elle porte atteinte aux missions du service public d'Éducation. Dans la vie publique, l'influence et la pression des religions tendent à s'accen-

tuer. En France, l'État a commis une entorse à la Constitution laïque de la République lors du décès du pape Jean-Paul II. En Italie, l'Église catholique a fait campagne, lors d'un référendum en juin dernier, contre la procréation assistée. En Espagne, elle s'est opposée au mariage des couples homosexuels. Dans d'autres pays, au nom de leur religion, des intégristes ont recours à la violence et au terrorisme pour déstabiliser des démocraties et imposer leur dogme.

Cent ans après, les principes de la loi de séparation restent singulièrement d'actualité. D'évidence, il faut continuer à débattre, s'engager, se mobiliser pour la laïcité. En bref, encore et toujours la promouvoir. Inlassablement et en toutes circonstances.

Pour le CNAL, Jean-Louis Biot,
secrétaire général.

Septembre 2005

* Le CNAL est composé :
des DDEN (Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale), de la FCFE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques), de la Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA (Syndicat des Enseignants de l'UNSA) et de l'UNSA-Éducation (Fédération de l'Éducation de l'UNSA).



La **notoriété** de la loi de 1905

LA LOI de 1905, consacrant la séparation des Églises et de l'État, apparaît relativement mal connue. En effet, seulement 39% des personnes interrogées savent spontanément que les relations entre les Églises et l'État sont définies par une loi de la République. Une majorité relative (44%) pense plutôt que ces relations sont laissées à la libre appréciation de l'État et des Églises. La proportion assez élevée de personnes ne se prononçant

pas sur cette question (17%) témoigne également de la méconnaissance de la loi par les Français.

À titre de comparaison, la loi de 1901 sur les associations est plus connue. Lors d'un sondage réalisé dans le cadre du centenaire de la loi régissant les associations, 60% des Français savaient que la liberté d'association en France est définie par une loi de la République. Seuls 34% considéraient qu'elle est laissée à la libre appréciation des personnes. Et le taux de non réponse n'était que de 6% sur ce sujet.



Fiche technique

Le sondage exclusif du Csa pour le CNAL a été réalisé par téléphone en février et mars 2005 auprès d'un échantillon représentatif de neuf cent soixante-dix personnes âgées de dix-huit ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le recueil de ces données a été complété par une enquête qualitative, fondée sur la libre expression de dix personnes interviewées pendant une heure à une heure et demie. Cette enquête visait avant tout à comprendre comment s'articule individuellement l'attitude à l'égard de la laïcité.

Selon vous, les relations entre l'État et les Églises sont-elles... ?



L'actualité de la loi de 1905

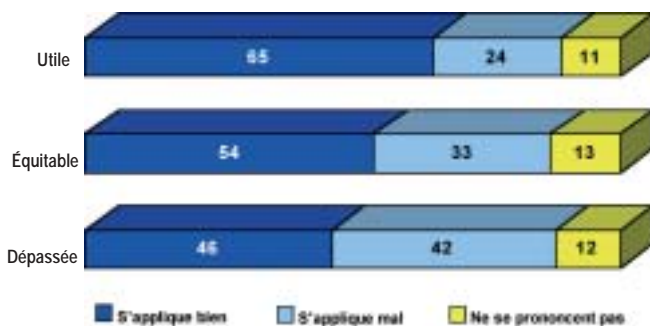
B IEN qu'ils connaissent mal la loi de 1905, les Français ne se désintéressent pas pour autant de la laïcité. De fait, 65% d'entre eux estiment que la séparation des Églises et de l'État est utile et 54% considèrent que cette loi est équitable. Cette loi apparaît d'ailleurs d'autant plus utile et équitable qu'on la connaît : ainsi, 78% des personnes qui savent que les relations entre Églises et État sont définies par une loi la jugent utile, comme 82% des plus diplômés.

La loi de 1905 est-elle dépassée ? De fait, aujourd'hui, la question de la séparation des Églises et de l'État ne fait plus réellement débat. Et en tout état de cause, pas sur les mêmes thématiques qu'en 1905. Aujourd'hui la problématique de la laïcité revêt d'autres formes. Peut-être les événements récents, dont la forte médiatisation de la loi sur les signes religieux ostensibles, expliquent-ils justement qu'une majorité relative de nos concitoyens (46%) juge que la loi est dépassée. À l'inverse, 42% estiment qu'elle reste d'actualité.



Il n'y a pas de consensus au sein du corps social sur cette question. Elle apparaît plutôt d'actualité aux catégories qui connaissent le mieux cette loi et qui se montrent les plus attachées à la laïcité (cadres, professions libérales, diplômés bac+3 et supérieur) et aux personnes qui connaissent l'existence de la loi (52%).

Les relations entre l'État et les Églises sont définies par une loi de la République. L'année 2005 va être l'occasion de célébrer le centenaire de la loi établissant la séparation des Églises et de l'État. Pour chacun des qualificatifs suivants, vous direz si selon vous, il s'applique bien ou mal à cette loi établissant la séparation des Églises et de l'État.



La *définition* de la laïcité



LA MÉCONNAISSANCE de la loi ne signifie pas pour autant que les Français ignorent le concept de laïcité. Interrogés sur sa définition, seuls 2% ne se prononcent pas (graphique ci-dessous).

Au total, 88% des personnes en ont une idée assez positive. Pour elles, croyants ou non croyants, la laïcité est une sorte de cadre offert à tous pour cultiver leurs convictions en bonne intelligence. Seuls 9% y lisent un principe visant à «faire reculer l'influence des religions dans notre société». Les débats du début du siècle dernier ayant accompagné la mise en place de la loi semblent donc aujourd'hui tout à fait apaisés. Cette approche positive de la laïcité est partagée par l'ensemble du corps social mais avec des nuances.

Il y a par exemple une vision propre aux jeunes. Pour 47% des 18-24 ans, la laïcité garantit aux religions d'être sur un pied d'égalité. Ils préfèrent donc la réponse qui formule le plus clairement l'existence de religions différentes se côtoyant. Pour les plus diplômés et les cadres supérieurs, la laïcité assure avant tout la liberté de conscience. Dans la liste des définitions proposées, aucune dimension ne semble prendre le pas sur une autre. En effet, 32% des personnes interrogées estiment que le principe de laïcité sert avant tout à «mettre toutes les religions sur un pied d'égalité», 28% estiment qu'il s'agit «de séparer les religions et la politique», 28% pensent que le principe de laïcité vise avant tout à «assurer la liberté de conscience».

Pour vous, le principe de la laïcité c'est avant tout...

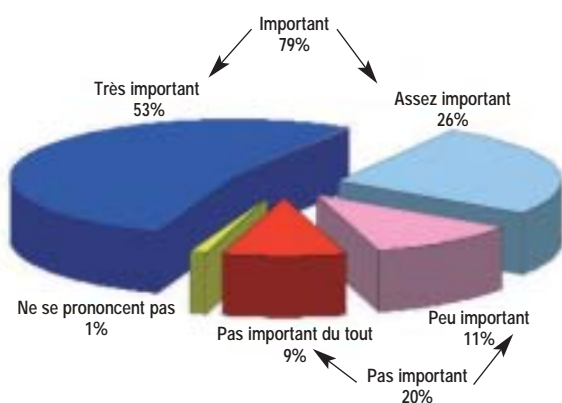


L'attachement à la laïcité à l'École

POINT CLÉ : 79% des Français considèrent qu'à l'École, la laïcité est quelque chose d'important. 53% déclarent même que c'est «très important». Cette question sensibilise fortement les jeunes. Alors que sur de nombreuses questions liées à la loi de 1905, les 18-24 ans se trouvent assez nettement en retrait, peu informés, se sentant peu impliqués. Ils rejoignent l'ensemble des Français lorsqu'on évoque l'École ; 77% des 18-24 ans jugent que la laïcité à l'École est importante. La polémique autour du port du voile dans un univers qu'ils connaissent bien les a vraisemblablement marqués. L'École est donc perçue comme lieu emblématique de la laïcité. Elle incarne et catalyse à la fois la question de la laïcité.



Pour vous, la laïcité à l'École est-elle quelque chose de très important, assez important, peu important ou pas important du tout ?





L'attachement à la laïcité dans la société

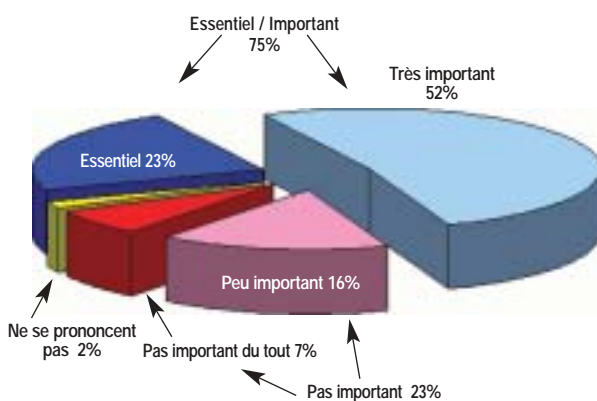
TROIS quarts des Français considèrent que la laïcité est un élément de l'identité de la France. 23% vont même jusqu'à dire qu'elle en est un constituant «*essentiel*». Ce sentiment traverse l'ensemble du corps social. Il est encore plus prononcé au sein :

- des catégories sociales supérieures (88% des cadres, 85% des plus diplômés estiment que

la laïcité est essentielle ou importante dans l'identité française) ;

- des plus âgés (87% des 65 ans et plus et 87% des retraités). Les jeunes sont en retrait sur ce point : certes, une majorité des 18-24 ans estime que la laïcité est une valeur importante de l'identité de la France, mais la proportion baisse à 59%.

La laïcité est-elle, selon vous, un élément essentiel, très important, peu important ou pas important du tout pour l'identité de la France ?



La laïcité un principe en danger

SI ON observe un fort attachement à la laïcité comme valeur importante de la France et à son caractère intangible au sein de l'École, c'est probablement parce qu'une majorité de nos concitoyens (58%) estime que la laïcité est aujourd'hui en danger en France. Toutes les catégories de population, sans distinction d'âge ou de catégorie sociale, partagent aujourd'hui cette crainte. Il n'y a finalement que ceux qui considèrent que la laïcité n'est pas une valeur fondamentale de l'identité française qui ne s'inquiètent pas. Les 18-24 ans, en dehors du thème touchant directement à l'École, se trouvent à nouveau

en retrait par rapport aux autres tranches d'âges. Ils sont 49% à considérer que la laïcité est en danger contre 56% à 59% des autres tranches d'âges.

La laïcité en danger

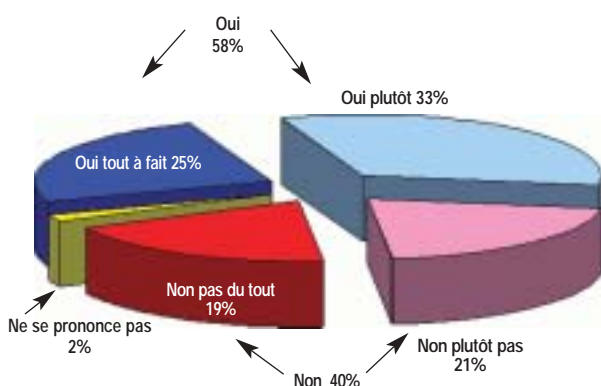
Parmi les raisons qui mettraient en danger la laïcité, deux apparaissent clairement minoritaires. Il s'agit :

- du développement des écoles privées,
- de l'intégration des seuls pays majoritairement chrétiens dans l'Union européenne.

Le subventionnement par l'État de la construction des mosquées se situe à un niveau intermédiaire (21%).



Diriez-vous que la laïcité est aujourd'hui en danger en France ?



Pour quelles raisons principales estimez-vous que la laïcité est en danger en France ?



Sur 100 personnes qui pensent que la laïcité est en danger, soit 58% de l'échantillon (Réponses données à l'aide d'une liste)

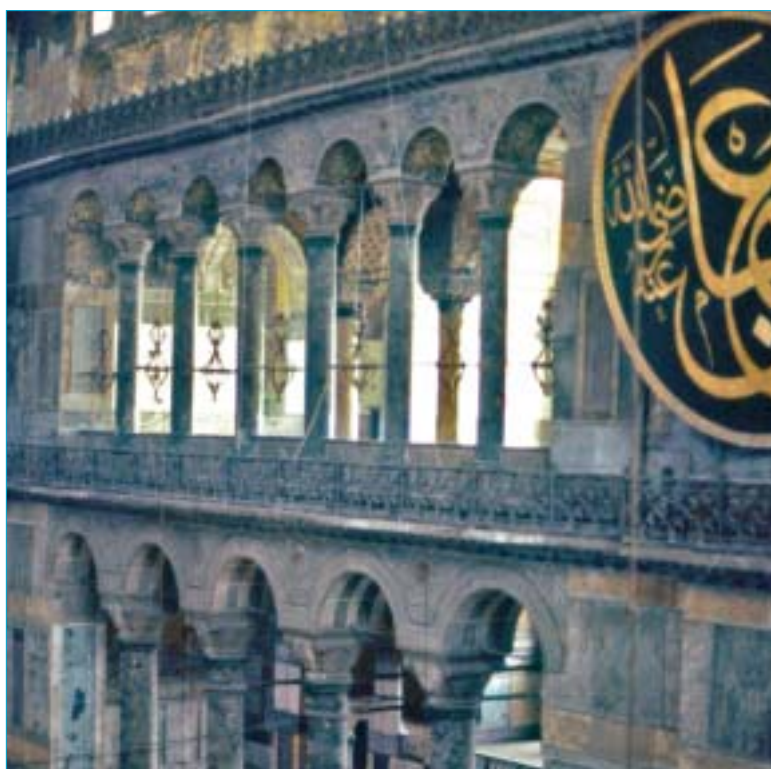
● ● ● Trois raisons se détachent nettement des autres. Elles concernent :

- le port de signes religieux ostensibles,
- l'expression publique des religions,
- le mélange des communautés.

La conjugaison de ces raisons conduit à une interrogation : faut-il y voir une hostilité généralisée à tous les discours reli-

gieux ou une gêne due à la visibilité de certaines religions, en particulier l'islam ?

À cet égard, la crainte d'un repli communautariste (évoquée en troisième rang) s'inscrit dans une problématique qui dépasse la question religieuse et touche à la dimension sociale, notamment les questions d'immigration et d'intégration et, donc, de brassage social.





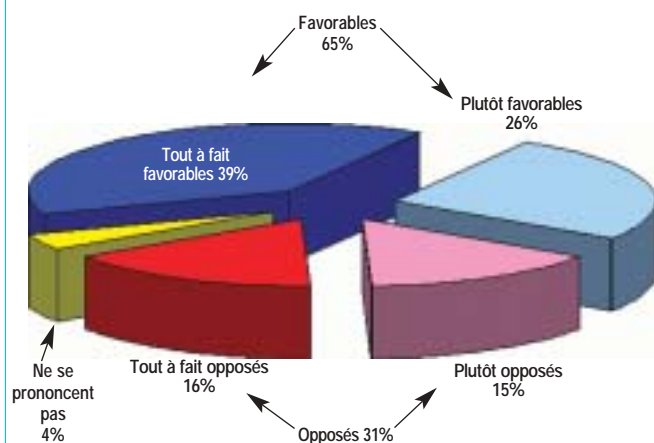
L'application du principe de laïcité

CONCERNANT la loi de mars 2004 interdisant le port des signes religieux ostensibles à l'École, 65% des personnes interrogées y sont favorables. La proportion était la même en décembre 2003 avant l'adoption de la loi.

Sur ce point à nouveau, les jeunes expriment une opinion similaire à celle de l'ensemble des Français. Les plus fervents soutiens à la loi sur le port des signes religieux sont les diplômés (75% des diplômés bac+2 et supérieur), les catégories sociales supérieures ainsi que les salariés du secteur public. Au plan des options politiques, ce sont les sympathisants UDF (75%) qui se montrent les plus favorables à l'interdiction des signes religieux à l'École.



Êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à la loi interdisant le port des signes religieux ostensibles à l'École ?



L'application du principe de laïcité

IL N'Y A pas qu'à l'École que les Français souhaitent voir l'expression religieuse encadrée. L'interdiction de porter des signes religieux est perçue comme «une bonne chose» pour les agents dans les entreprises et les administrations publiques (62% dont 64% chez les salariés du public) et pour les salariés des entreprises privées (49%). Sur ces deux aspects, les 18-24 ans ne sont pas en retrait.

L'interdiction du port des signes religieux ostensibles par les usagers accédant aux services publics est davantage sujette à discussion. Une faible majorité (50%) y serait plutôt opposée.

À l'inverse, 46% des personnes interrogées seraient favorables à cette interdiction.

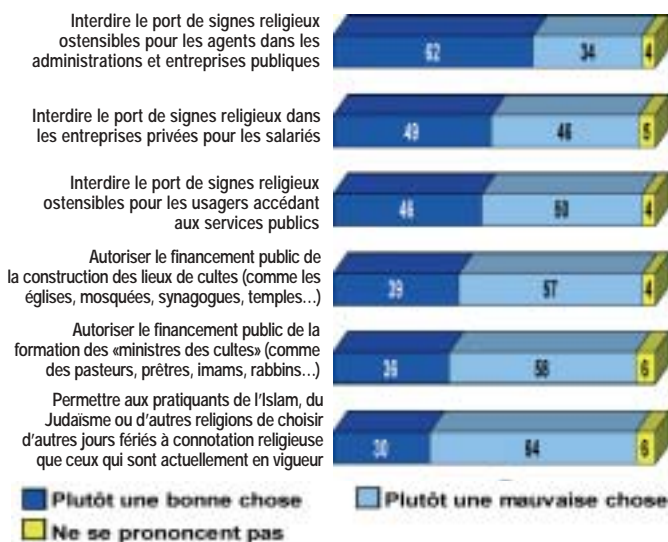
Une majorité de la population ne verrait pas d'un bon œil l'intervention de la puissance publique aussi bien pour financer la construction des lieux de culte (plutôt une mauvaise chose pour 57%) que pour for-

mer des ministres du culte (58% d'avis négatifs).

Sur ces deux points, les réponses sont clivées générationnellement. 60% des jeunes de 18 à 24 ans seraient favorables au financement public de la construction des lieux de culte, et 55% à celui de la formation des prêtres, pasteurs, imams, rabbins...

Pour expliquer la position de ces jeunes, on peut établir une correspondance avec la définition qu'ils donnent de la laïcité ; pour eux, il s'agit avant tout de mettre les religions sur un pied d'égalité (voir page 6). Dans cette optique, financer la construction de mosquées doit être vu comme une façon d'aider les musulmans à disposer de lieux de culte aussi bien que les autres religions. Presque deux tiers des personnes interrogées ne sont pas favorables à ce que l'on permette à des pratiquants de diverses religions de choisir d'autres jours fériés à connotation religieuse que ceux actuellement en vigueur.

Parmi ces différentes propositions, dites pour chacune d'elle si vous considérez que ce serait plutôt une bonne chose ou plutôt une mauvaise chose.





La laïcité et l'Europe

AU MOMENT du sondage, le thème de la laïcité faisait partie, comme d'autres, du débat sur le projet de traité constitutionnel pour l'Europe.

À l'époque, en février-mars 2005, un Français sur deux (51%) appréciait que la référence de l'héritage chrétien de l'Europe ne figure pas dans le projet de traité.

Un Français sur trois (31%) le

regrettait et 14%, soit une proportion assez importante, ne se prononçait pas. Sur cette question derrière laquelle se profile, indirectement, le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, la proximité partisane a beaucoup joué. Les sympathisants de gauche étaient nettement plus satisfaits (63%) du retrait de la référence que ceux de droite (40%).

Il a été proposé que l'héritage chrétien de notre continent soit inscrit dans la Constitution européenne. Cette proposition n'a pas été retenue. Quelle est votre attitude ?

Vous appréciez que la référence à l'héritage chrétien ne figure pas dans le projet de Constitution



Vous regrettez que la référence à l'héritage chrétien ne figure pas dans le projet de Constitution



Ne se prononcent pas



Pédagogie de la laïcité

A TRAVERS l'étude qualitative conduite auprès de dix personnes, l'institut CSA constate que, aujourd'hui, les liens entre la laïcité au quotidien et les principes fondateurs, la philosophie qui la sous-tend, ses valeurs ne sont pas toujours établis par les différents interviewés. CSA estime que des clés de compréhension plus fortes et plus grandes, une mise en perspective des principes et de leur traduction semblent nécessaires, en particulier pour ceux auprès desquels l'École ne peut pas ou plus jouer comme élément de transmission.

Une « **pédagogie de la laïcité** », écrit CSA, serait sans doute pertinente, afin de permettre à chacun d'en avoir une vision globale.

Cette actualisation (information, prise de parole, explicitation de la laïcité) ne semble pas correspondre simplement à un souci didactique ou moralisateur. L'imbrication pressentie, voire soulignée par nos interviewés, du thème de la laïcité avec des enjeux sociétaux comme l'égalité des chances, la non discrimination, l'intégration, en souligne la nécessité.

Communiqué du CNAL

LAÏCITE : UN ENJEU D'ACTUALITE
Trois Français sur quatre sont fortement attachés à la laïcité à l'École et dans la société. 58% d'entre eux estiment qu'elle est en danger. Tels sont les principaux éléments du sondage(*) que CSA vient de conduire pour le Comité national d'action laïque (CNAL). Si la séparation des Églises et de l'État ne fait plus débat, les interrogations portent aujourd'hui sur la place des religions et l'imbrication de la laïcité avec des enjeux sociétaux comme l'égalité et l'intégration. Le CNAL se félicite de la large adhésion des Français au principe constitutionnel et républicain de la laïcité. Il considère, compte-tenu de la complexité, de la diversité de la société et de ses difficultés, que la laïcité, facteur de cohésion, a encore besoin d'être expliquée, d'être portée durablement et d'être vécue concrètement. C'est pour cet objectif que le CNAL continuera à se mobiliser. Ce combat est d'autant plus d'actualité devant les réactions des plus hautes autorités de l'État à l'annonce du décès du Pape. La mise en berne des drapeaux, pour le décès d'un chef d'État, est rare. Pour celui d'un représentant religieux, elle est contraire aux principes laïques de la République française.

Paris, le 4 avril 2005
Jean-Louis Biot,
Secrétaire général du CNAL
Tél : 01 45 48 47 22

Contact presse : Brigitte Biardoux 01 44 39 23 93

(*) Le sondage a été réalisé par l'institut CSA par téléphone, les 2 et 3 février 2005, auprès d'un échantillon représentatif de 970 personnes constitué selon la méthode des quotas et complété par 10 entretiens individuels.

Le Monde

62 % des Français veulent étendre la loi sur le voile, selon un sondage

PLUS D'UN AN après l'adoption de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école, un sondage affirme que 62 % des Français sont favorables à l'extension de la législation « aux agents dans les administrations et entreprises publiques ». Telle est la principale surprise que ménage une enquête sur « les Français et la loi de 1905 », dont les résultats doivent être rendus publics, mardi 5 avril.

La République laïque

Le Parisien
S'il ne s'agit pas le devoir, un sondage CSA était opportunément rendu public hier, commandé par le Comité national d'action laïque (Cnal) à l'occasion du centenaire de la loi de 1905. On y apprend qu'à une écrasante majorité (75 %), les Français jugent les principes de laïcité importants pour l'identité de la France. Même s'ils se divisent sur ce que signifie la laïcité : il ne s'agit de

Bibliographie

- **Application du principe de laïcité dans les écoles, les collèges et les lycées publics**
Ed. des Journaux Officiels, 2004.
 - **Laïcité, 1905-2005, entre passion et raison**
Jean Baubérot, Seuil, 2004.
 - **La laïcité à l'épreuve : religions et libertés dans le monde**
sous la direction de Jean Baubérot, Universalis, 2004.
 - **Ce que nous voile le voile : la République et le sacré**
Régis Debray, Gallimard, 2003.
 - **Tirs croisés : la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman**
Caroline Fourest, Fiammetta Venner, Calmann-Lévy, 2003.
 - **La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité**
Marcel Gauchet, Gallimard 1998.
 - **La laïcité**
Guy Haarscher, Puf (Que sais-je), 2004.
- **La revanche de dieu : chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde**
Gilles Kepel, Seuil (Points), 2003.
 - **La laïcité face à l'islam**
Olivier Roy, Stock, 2005.
 - **Dieu et Marianne : philosophie de la laïcité**
Henri Pena-Ruiz, Puf, 2004.
 - **Qu'est-ce que la laïcité ?**
Henri Pena-Ruiz, Gallimard (Folio.Actuel), 2003.
 - **Notre laïcité publique : «la France est une République laïque» : Constitutions de 1946 et 1958**
Emile Poulat, Berg International, 2003.
- **Rapport de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République remis au président de la République le 11 décembre 2003**
commission présidée par Bernard Stasi, la Documentation française, 2004.
 - **Une laïcité pour tous**
René Rémond : entretien avec Jean Lebrun, Textuel, 1998.
- **Comprendre la loi de 1905, sur la séparation des Églises et de l'État**
Jean-Paul Scot, Seuil, 2005.
 - **Europe et religions : les enjeux du XXI^e siècle**
sous la direction de Jean-Paul Willaime, Fayard, 2004.
- **Faut-il réviser la loi de 1905 ? : la séparation entre religions et État en question**
dirigé par Yves-Charles Zarka, Puf, 2005.
- **De la séparation des Églises et de l'École, mise en perspective historique. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie**
Bruno Mély, éditions Pages deux, 2004.
- **Laïcité : Pierre angulaire de la République ou «... faux nez»**
Guy Georges, éditions à l'Orient, 2005.
 - **Laïcité, nous écrivons ton nom**
Hors série des Idées en mouvement, Ligue de l'Enseignement, 2005.
- **La laïcité en pratique, à l'école, dans l'administration, à l'hôpital, dans l'entreprise**
Sonia Orello, éditions Prat.
 - **Histoire de la laïcité. Genèse d'un idéal**
Henri Pena-Ruiz, éditions Gallimard, 2005.
 - **Mon école à nous. La laïcité a 100 ans**
livre pour enfants à partir de 7 ans, éditions Rue du Monde, 2005.
 - **1905, la séparation des Églises et de l'État. Les textes fondateurs**
éditions Perrin, 2005.
 - **Vive la laïcité**
livre pour lycéens et collégiens, Edimaf, Le temps des Cerises, 2005.



CNAL : 209, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél : 01 45 48 47 22 - Fax : 01 44 39 23 43
www.unsa-education.org/~cnal-ftp/



124, rue La Fayette
75010 Paris
01 47 70 09 59
dden.fedwanadoo.fr



108-110, av. Ledru-Rollin
75011 Paris
01 43 57 16 16
fcpe@fcpe.asso.fr



3, rue Récamier
75007 Paris
01 43 58 97 27
information@laligue.org



209, bld Saint-Germain
75007 Paris
01 44 39 23 00
national@se-unsa.org



87 bis, avec G. Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine
01 56 20 29 50
national@unsa-education.org